



BNP PARIBAS BOND 6M

Rapport annuel au 28 Mars 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	10
Certification	31

Comptes annuels

Bilan actif.....	36
Bilan passif.....	37
Hors-bilan	38
Compte de résultat.....	39

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'actif net.....	44
Complément d'information 1.....	45
Complément d'information 2.....	46
Ventilation par nature des créances et dettes	49
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	50
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	51
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	52
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	53
Affectation des résultats	54
Résultat et autres éléments.....	80
Inventaire.....	93

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellé en euro

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP pour les parts Classic de classe C, Classic de classe D, R, Mandat, X, I, Privilege, I Plus de classe C, I Plus de classe D et I Prime est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance de l'indicateur de référence composite suivant : 80% €STR capitalisé (Euro short-term rate) + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au FCP et relatifs à chaque catégorie de parts. L'objectif de gestion de la part I GBP H est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance de l'indicateur de référence composite suivant : 80% SONIA + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en livre sterling diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au FCP et relatif à cette catégorie de part.

L'objectif de gestion des parts I Plus H USD et I USD H est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance de l'indicateur de référence composite suivant : 80% Effective Federal Funds Rate + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en dollar US, diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au FCP et relatif à cette catégorie de part.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence des parts Classic de classe C, Classic de classe D, R, Mandat, X, I, Privilege, I Plus de classe C, I Plus de classe D et I Prime est l'indicateur composite suivant : 80% €STR capitalisé (Euro short-term rate) + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis).

L'indicateur de référence Euro short-term rate (€STR) est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous [les jours d'ouverture de TARGET 2](#). Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short_term_rate/html/index.en.html

L'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans est calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg Index Services Limited. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les Etats et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum (BBB-/Baa3) et ayant une durée résiduelle de 1 à 3 ans.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indicateur, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : www.bloomberg.com.

L'indicateur de référence de la part I GBP H est l'indicateur composite suivant : 80% SONIA + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en livre sterling.

L'indicateur SONIA (Sterling Over Night Index Average) est le taux de référence effectif pour les transactions non garanties sur le marché de la livre sterling. Chaque jour ouvré, la fixation du prix du SONIA est calculée au taux moyen de toutes les transactions libellées en livres sterling. Ce taux est administré et publié quotidiennement par la Banque d'Angleterre.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : <https://www.bankofengland.co.uk/markets/sonia-benchmark>

L'indicateur de référence des parts I Plus H USD et I USD H est l'indicateur composite suivant : 80% Effective Federal Funds Rate + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en dollar US.

BNP PARIBAS BOND 6M

L'indicateur de référence Effective Federal Funds Rate est calculé en dollar US. Il correspond au taux auquel les banques aux Etats-Unis prêtent, au jour le jour, leurs excédents de réserves obligatoires auprès de la Federal Reserve à d'autres banques sur le marché monétaire domestique américain.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indicateur, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : [Effective Federal Funds Rate - FEDERAL RESERVE BANK of NEW YORK \(newyorkfed.org\)](https://www.newyorkfed.org).

L'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans couvert en dollar US est calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg Index Services Limited. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les Etats et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum (BBB-/Baa3) et ayant une durée résiduelle de 1 à 3 ans. Il est calculé couvert en dollar US.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : www.bloomberg.com.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP est géré activement par l'équipe de gestion obligataire euro de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, et applique une stratégie dite obligataire ultra-court terme.

Cette stratégie vise à combiner une très faible sensibilité au risque de taux avec un niveau élevé de liquidité des titres détenus en portefeuille. Elle a pour objectif de générer des rendements nets de frais supérieurs à ceux de l'indicateur de référence composite, par l'utilisation d'instruments obligataires, monétaires, et d'instruments dérivés liés à ces derniers.

Cette stratégie repose sur une démarche fondamentale active de gestion via une analyse qualitative qui prend en compte le risque de taux, l'allocation par pays et la sélection des émetteurs.

L'équipe de gestion obligataire euro s'appuie également sur trois équipes de recherche interne qui couvrent les aspects suivants : extra-financiers, risque de crédit et analyse macro-économique. Une équipe d'analyse quantitative intervient également en participant à la construction du portefeuille.

La moyenne pondérée des durées de vie résiduelles des instruments en portefeuille est limitée à 18 mois. Enfin, aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à trois ans.

En complément, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs et/ou des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe d'analystes spécialisés de la société de gestion. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP.

Le FCP aura une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement qui est défini comme étant l'ensemble des émetteurs d'obligations ou autres titres de créance court terme.

Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple la production d'énergie à partir de charbon), de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des émetteurs internationaux.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement de la société de gestion avec les émetteurs vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif, vote en assemblée générale).

La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.

Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le FCP promeut, entre autres caractéristiques des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et contient une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables au sens de ce règlement.

BNP PARIBAS BOND 6M

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques de durabilité sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP sont disponibles en annexe du prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

▪ PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions : Néant

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP investit jusqu'à la totalité de l'actif net en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles à caractère obligataire (dans la limite de 10% de l'actif net pour ces dernières) et, jusqu'à 20% de son actif net, en instruments à caractère monétaire (titres négociables court terme, titres négociables à moyen terme, Euro Commercial Paper, BTF (bons du Trésor à taux fixe) ou tout titre d'Etat non obligataire présentant les mêmes caractéristiques (bons du trésor italien pluriannuel à taux variable (CCT),.....).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP investit sur des obligations pouvant bénéficier d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion.

Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier d'une notation émetteur minimale long terme Investment Grade (BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou BBB- (Fitch)) ou à défaut de cette dernière, d'une notation émetteur court terme de même niveau (A3 / P3 / F3) ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

En cas de dégradation de la notation de l'émission par l'une des agences, la société de gestion s'autorise à vendre le titre dans un délai d'un mois si elle juge que cela s'inscrit dans l'intérêt des porteurs. Toutefois, la décision de vendre ou de conserver le titre devra s'appuyer sur l'analyse effectuée par le gestionnaire.

La dette privée peut représenter jusqu'à la totalité de l'actif net.

Par ailleurs dans une limite de 10% de son actif net, le FCP peut investir en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Ces positions seront systématiquement couvertes contre le risque de change. Le FCP peut toutefois présenter un risque de change résiduel dans une limite maximale de 2% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	De 0 à 0,5
Fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net :

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « monétaire » ou de classification équivalente,
- en parts ou actions de FIA français ou européens ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre critères fixés par l'article R.214-13 du code monétaire et financier et relevant des classifications susvisées.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers mentionnés ci-dessus sont gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. Instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt
- options de taux, sur futures, de devises
- swaps de taux, de devises
- change à terme
- dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) utilisés à des fins de couverture. Le risque de crédit est géré en anticipant l'évolution de l'écart de rémunération (spread de crédit) sur un ou plusieurs émetteurs souverains et/ou en couvrant le risque de défaut.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Le risque global est de 100% de l'actif net du FCP. Celui-ci prend également en compte les positions sur les instruments intégrant des dérivés.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de change et/ou de crédit.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Instruments intégrant des dérivés

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant les dérivés suivants : BMTN (bon à moyen terme négociable), EMTN (Euro medium term note), Credit Linked Notes (CLN) et les obligations convertibles. Le recours aux obligations convertibles est limité à 10% de l'actif net. Il s'agira d'obligations convertibles en fin de vie pour lesquelles le risque de conversion en actions sera négligeable.

Ces instruments pourront aussi être utilisés en couverture et/ou en exposition du portefeuille contre le risque de crédit et de taux.

La limite d'engagement est de 100% de l'actif net du FCP.

DEPOTS

Le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Operations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir à des opérations d'acquisition temporaire de titres (dans la limite de 100% de son actif net, prise en pension) et à des opérations de cession temporaire de titres (dans la limite de 100% de son actif net, mise en pension, et dans la limite de 30% de son actif net, prêt de titres) par référence au code monétaire et financier.

Pour la mise en place de prêts de titres, la société de gestion aura recours aux services d'un agent lui permettant d'identifier les opérations de prêts de titres.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Prises en pension	Mises en pension
Proportion maximum de l'actif net	30%	Néant	100%	100%
Proportion attendue de l'actif net	26%	Néant	100%	100%

BNP PARIBAS BOND 6M

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres figurent à la rubrique frais et commissions du prospectus.

Informations relatives aux garanties financières de l'opcvm :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
Indices éligibles & actions liées
Titrisations (2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues devront être placées exclusivement en dépôt, investies dans des obligations de notation financière en catégorie d'investissement, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Garantie financière :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est un FCP classé « Obligations et autres titres de créance libellé en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- **Risque de gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.
- **Risque de taux** : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux d'intérêt est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,50% de la valorisation du FCP.
- **Risque de crédit** : il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.
- **Risque de contrepartie** : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus), dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de conflit d'intérêts potentiels** : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour agent, contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP. Dans ce cas, il existe un risque de conflit d'intérêts entre les intérêts des porteurs et ceux du groupe auquel appartient la société de gestion. La société de gestion a mis en place une procédure de gestion des éventuels conflits d'intérêts afin de s'assurer de la primauté de l'intérêt des porteurs.
- **Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties** : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- **Risque de liquidité** : pour la plupart des instruments détenus à l'actif du FCP, le risque de liquidité repose principalement sur la taille et le format d'émission, sur la catégorie d'émetteur, sur la nature de l'instrument et sur la qualité des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contagion** : le FCP comprend deux catégories de parts dites *hedgées*. Le recours à des contrats financiers à terme spécifiques à cette part peut induire un risque de contagion de certains risques opérationnels et de contrepartie aux autres catégories de part du FCP qui n'ont pourtant pas recours à ce type d'instruments dérivés. La société de gestion s'assure que ce risque est adéquatement suivi et modéré.
- **Risque de durabilité** : les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : une approche extra-financière peut être mise en place de différentes manières par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.
- Risque lié à l'investissement accessoire dans des obligations convertibles : le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Risque de change accessoire : il concerne le porteur de la zone euro et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP, qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative. La couverture du change ne pouvant être parfaite, un risque résiduel à hauteur de 2% maximum de l'actif net peut apparaître.
- Risque lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents à hauteur de 5% maximum : Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Six mois.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE :

POLITIQUE MONETAIRE :

Le début de la période sous revue correspond au moment où la Banque centrale européenne (BCE) a abandonné les hausses de 50pb de ses taux directeurs pour les remonter de 25pb en mai, juin, juillet et septembre, portant le taux de dépôt à 4,00 %, la facilité de prêt marginal à 4,75 % et les opérations principales de refinancement à 4,50 %. Depuis le début du cycle en juillet 2022, les taux ont été remontés de 450pb. La communication de la BCE a laissé entendre que cette hausse serait la dernière et des commentaires ultérieurs ont indiqué que le choix entre statu quo et hausse en septembre avait été difficile compte tenu d'un environnement particulièrement incertain.

De fait la BCE est confrontée à une situation délicate où le marché du travail reste tendu (à 6,5 % en février 2024, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas) mais où l'activité des entreprises souffre de la baisse de la demande. A l'occasion de sa conférence de presse qui a accompagné ce qui était alors présenté comme une « pause » dans le resserrement le 26 octobre, Christine Lagarde a reconnu que la transmission de la politique monétaire était « vigoureuse, freinant la demande et contribuant ainsi au ralentissement de l'inflation ».

Il est rapidement apparu que le Conseil des Gouverneurs était préoccupé par les risques baissiers sur la croissance face à la faiblesse de la demande intérieure. En décembre, la BCE a tenu à répéter qu'il était « trop tôt pour déclarer victoire dans le combat contre l'inflation » en raison de « pressions toujours élevées sur les prix domestiques du fait de la solide croissance des coûts salariaux unitaires ». Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a également décidé d'avancer la normalisation du bilan de l'Eurosystème en réduisant le portefeuille du PEPP (programme d'achats d'urgence face à la pandémie - pandemic emergency purchase programme) de 7,5 milliards d'euros par mois en moyenne au second semestre 2024 et en mettant un terme aux réinvestissements fin 2024.

En janvier et février, les commentaires officiels ont visé à faire refluer les anticipations d'une baisse rapide des taux directeurs qui étaient apparues fin 2023. Christine Lagarde a ainsi indiqué que le consensus au sein du Conseil des Gouverneurs est qu'il est « prématuré de débattre des baisses des taux ». Le compte rendu de la réunion de politique monétaire du 25 janvier a montré que, face à l'incertitude sur l'évolution future des salaires (et donc de l'inflation), le risque d'une baisse trop précoce est jugé plus important que celui d'une réduction tardive des taux directeurs. En mars toutefois, le ton général du communiqué, la conférence de presse et les nouvelles prévisions officielles (croissance et inflation revues en légère baisse) ont confirmé qu'une première baisse des taux directeurs devrait être annoncée en juin même si les commentaires sont restés prudents.

Fin mars, la probabilité reflétée par les marchés à terme d'une baisse le 6 juin ressort à plus de 90 % et plus de trois baisses sont attendues en 2024 selon ce même indicateur.

TAUX LONGS:

Une fois éloigné le risque d'une crise financière systémique après les difficultés de plusieurs banques régionales américaines et leurs conséquences (indirectes) sur des établissements spécifiques en Europe, le rendement du Bund allemand à 10 ans (2,29 % fin mars 2023) a évolué sans tendance entre 2,20 % et 2,50 % jusqu'à l'été. Il n'est passé que très ponctuellement au-dessus de 2,50 %, à chaque fois entraîné par un mouvement international (négociations sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, données sur l'inflation au Royaume-Uni).

BNP PARIBAS BOND 6M

Ce n'est qu'à partir de juillet, dans le sillage des taux longs américains, qu'il a franchi plus durablement ce seuil de 2,50 %, qui était apparu jusque-là comme une forte résistance. Après une évolution heurtée durant l'été, il a atteint 2,97 % début octobre. Comme les rendements américains, et malgré un discours toujours hawkish de la BCE, le taux allemand à 10 ans a ensuite connu une très nette détente, accentuée par la conjoncture dégradée de la zone euro et le ralentissement de l'inflation. Le rendement du Bund à 10 ans est retombé à 1,90 % le 27 décembre, au plus bas en plus d'un an. Les conclusions du Conseil des gouverneurs du 14 décembre ne sont pourtant pas apparues particulièrement dovish, mais les déclarations ultérieures de plusieurs gouverneurs confirmant qu'il était trop tôt pour envisager des baisses de taux ne sont pas parvenues à modifier les attentes des investisseurs.

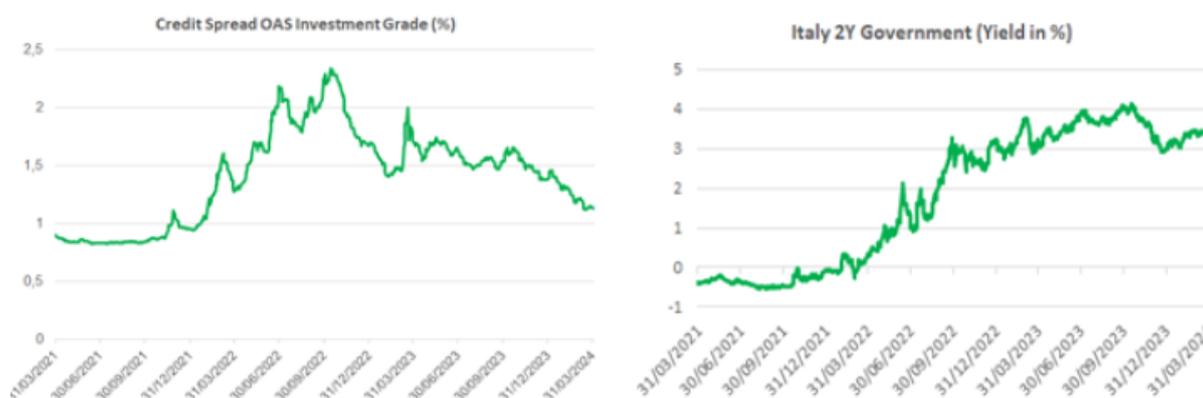
Dès le début de 2024, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est tendu dans le sillage des taux américains. Après un retour ponctuel à 2,15 % début février (fuite vers la sécurité), les tensions ont repris et amené le taux à plus de 2,45 % début mars. Cette baisse des obligations gouvernementales de la zone euro peut être attribuée à un rebond de l'inflation totale (de 2,4 % en glissement annuel en novembre à 2,9 % en décembre et 2,8 % en janvier). L'inflation sous-jacente a continué à ralentir mais à un rythme moins soutenu : elle est passée de 5,7 % en mars 2023 à 3,6 % en novembre puis à 3,1 % en février 2024. Notons que les émissions obligataires ont été très importantes début 2024 mais bien absorbées. Parallèlement, les efforts coordonnés des membres du Conseil des gouverneurs pour faire refluer les anticipations d'une baisse très rapide des taux directeurs de la BCE ont fini par porter leurs fruits.

La probabilité reflétée par les marchés à terme d'une première baisse en mars puis en avril a déçu et c'est l'hypothèse d'une baisse en juin qui s'est imposée. Les commentaires de la BCE après la réunion de politique monétaire en mars ont convaincu les investisseurs de la pertinence de cette hypothèse. Le passage du taux allemand à 10 ans au-dessus de 2,45 % a vraisemblablement donné lieu à des réajustements de positions, de nombreux investisseurs préférant acheter le Bund avant que le taux n'atteigne le seuil de 2,50 %. Il a terminé le trimestre à 2,30 %, soit le niveau qui prévalait un an auparavant.

MARCHÉ DU CRÉDIT:

Sur l'exercice, le marché du crédit a eu une performance positive de 6.82%.

Cette performance est reflétée par le resserrement de spread de crédit comme affiché par le graphique de gauche ci-dessous :



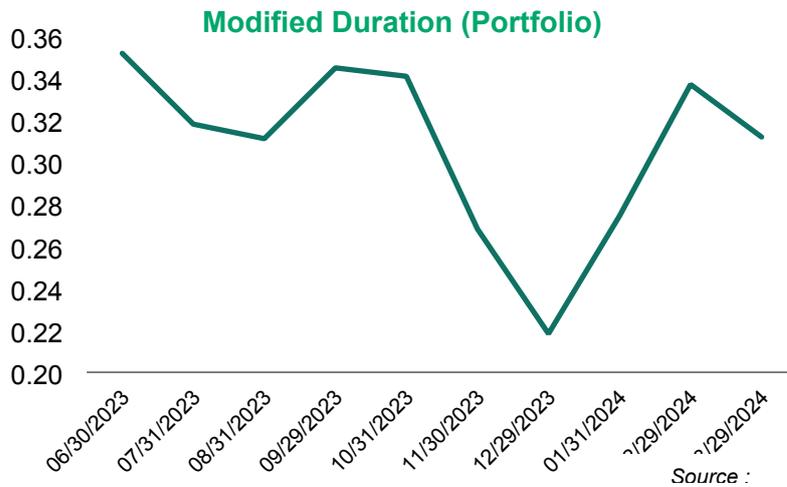
Source: BNP Paribas AM / Bloomberg, March 2024

D'un point de vue sectoriel, sur la période sous revue, les obligations industrielles ont eu une performance positive de 5,86%, les utilities 5.93% et les financières 8.06%.

POLITIQUE DE GESTION 31 MARS 2023– 31 MARS 2024 :

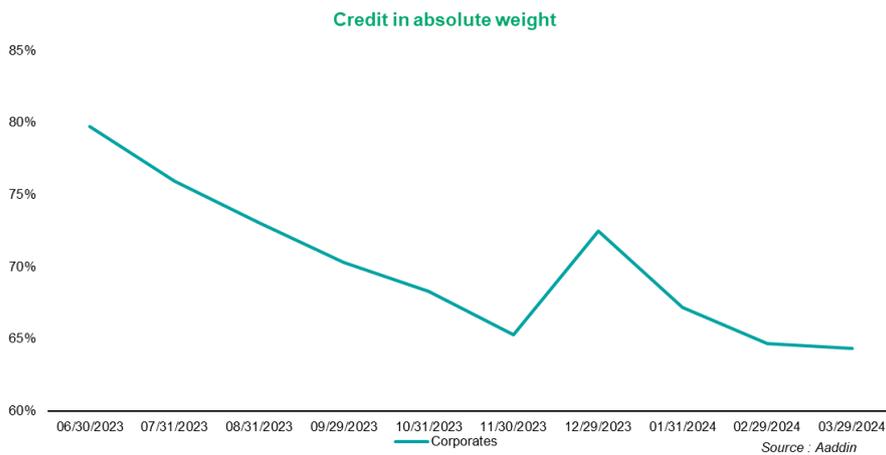
La sensibilité du fonds aux taux d'intérêts a été gérée de façon absolue dans un couloir compris entre 0.35 (juin 2023) et 0.22 au plus bas à fin 2023 (Déc 2023).

BNP PARIBAS BOND 6M



Source: BNP Paribas AM /Aladdin, March 31st, 2024

Le fonds est principalement exposé sur les obligations d'entreprises avec une exposition comprise entre 80% (juin 2023) et 65% sur la période. Le reste a été investi en instrument de marché monétaire et en titre d'Etat.

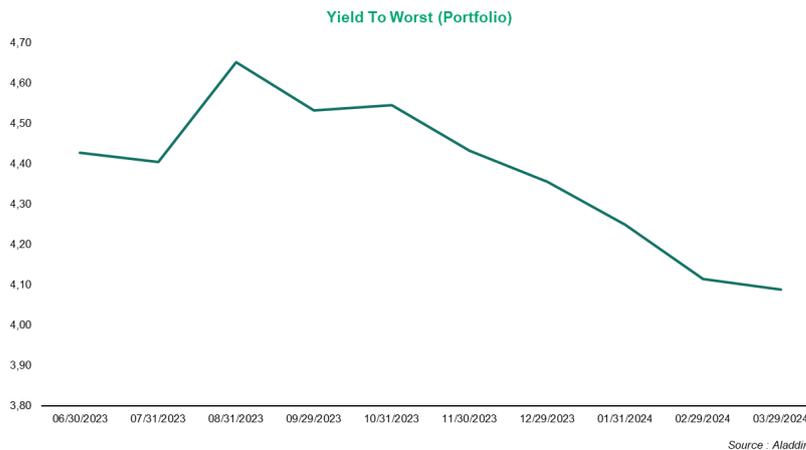


Source: BNP Paribas AM /Aladdin, March 31st, 2024

Le portefeuille a connu un plus haut au 3^{ème} trimestre 2023 pour se réduire dans le reste de l'année.

Cela est en ligne avec les performances qui ont été en terrain positif sur la période. A fin mars 2024, le taux de rendement (Yield to Worst) reste attractif à environ 4,16%.

BNP PARIBAS BOND 6M



Source: BNP Paribas AM /Aladdin, March 31st, 2024

PERSPECTIVES:

Les décisions et les commentaires des banques centrales de la plupart des pays développés ont confirmé que 2024 serait bien l'année du début de la baisse des taux directeurs. Le mouvement a d'ailleurs commencé en mars en Suisse et la Fed comme la BCE semblent prêtes à agir en juin. La publication de chiffres d'inflation supérieurs aux attentes aux Etats-Unis avait soulevé certaines interrogations. Les investisseurs ont été rassurés par les discours des banquiers centraux. Les anticipations de baisse des taux directeurs reflétées par les marchés à terme sont désormais à peu près en ligne avec les indications données par les banques centrales mais ne sont pas encore tout à fait stabilisées comme le montre un nouvel ajustement fin mars. Tout se passe comme si les investisseurs avaient du mal à croire pleinement au scénario idéal de ralentissement en douceur et d'assouplissement régulier des politiques monétaires reflété depuis quelques semaines dans les cours des actions et des obligations. Leur nervosité peut aussi s'expliquer par des configurations techniques tendues sur les grands indices actions tandis que les rendements obligataires peinent à trouver une direction. Le positionnement de nombreux investisseurs obligataires est essentiellement tactique depuis le début de l'année, s'ajustant rapidement lorsque certains seuils sont franchis, à la hausse comme à la baisse.

Deux scénarios dominant actuellement les échanges : le consensus penche en faveur du ralentissement en douceur de la croissance et de l'inflation mais les phases de timide consolidation des marchés correspondent à un scénario alternatif qui verrait la croissance rester à son potentiel et l'inflation se révéler persistante. Les bonnes nouvelles économiques des dernières semaines (économie américaine toujours résistante, perspectives enfin encourageantes pour la zone euro, engagement des autorités chinoises pour une croissance de 5 % du PIB cette année) ont disqualifié le scénario de récession tandis que les banques centrales, à ce stade, ne semblent pas préoccupées par le risque de réaccélération de la croissance et de l'inflation. Cet environnement et les solides fondamentaux des entreprises paraissent justifier une exposition aux actions et au marché du crédit tandis que les perspectives de baisse des taux directeurs devraient soutenir les obligations gouvernementales.

Conformément aux dispositions de l'article 314-99 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que :

- **Nous avons recouru aux OPCVM du Groupe BNP Paribas, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations.**
- **Dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPCVM du groupe BNP Paribas ont été utilisés.**

Changements intervenus au cours de l'exercice

11/03/24 : Création d'une nouvelle part I USD H capitalisante - FR0014000572 21 C.

Modification de la catégorie de part I USD H (FR0013347119): Libellé de la catégorie de part : I Plus H USD; montant minimum de souscription initiale (100 000 000 USD ou l'équivalent en nombre de part), frais de gestion financière max (0,20% TTC maximum de l'actif net, déduction faite des organismes de placement collectif (OPC) en portefeuille). + Changt de dénomination sociale de la société de gestion (BNP Paribas Asset Management France devenant BNP Paribas Asset Management Europe à compter du 01/03/2024

01/03/24 : Changement de dénomination sociale de la SDG BNP Paribas Asset Management France qui devient BNP Paribas Asset Management Europe.

31/12/23 : mise en place des mécanismes de liquidité (Gates et swing Pricing)

22/12/23 : MAJ de l'objectif de gestion, de l'indicateur de référence, des modalités de souscription rachat, des Informations relatives aux investisseurs américains.

Performance

La performance annuelle s'élève à 4.22 % pour la part Classic de classe C

La performance annuelle s'élève à 4.22 % pour la part Classic de classe D (coupon net réinvesti).

La performance annuelle s'élève à 4.66 % pour la part R.

La performance annuelle s'élève à 4.30 % pour la part Mandat.

La performance annuelle s'élève à 4.55% pour la part X.

La performance annuelle s'élève à 4.32 % pour la part I.

La performance annuelle s'élève à 0.28 % pour la part I USD H.

La performance annuelle s'élève à 6.56 % pour la part I Plus H USD.

La performance annuelle s'élève à 4.28 % pour la part Privilege.

La performance annuelle s'élève à 4.33 % pour la part I Plus de classe C

La performance annuelle s'élève à 2.50 % pour la part I Plus de classe D

La performance annuelle s'élève à 4.50 % pour la part I Prime

La performance annuelle s'élève à 6.03 % pour la part I GBP H.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Esma

Informations sur les techniques de gestion efficace de portefeuille (TGEF)

Exposition obtenue au travers des TGEF	
Type d'opération	Montant en Dev ptf
Prise en pension de titres *	
Mise en pension de titres	
Prêt de titres	
Emprunt de titres	

* Les titres reçus en garantie ne sont pas réutilisés

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues afin de réduire le risque de contrepartie		
Nom de la contrepartie	Type de garantie reçue	Valorisation en Dev ptf

Revenus découlant des TGEF perçus durant l'exercice ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects		
Type d'opération	Revenus de l'exercice en Dev ptf	Coûts et/ou frais opérationnels en Dev ptf

Informations sur les instruments financiers dérivés (IFD)

Exposition sous-jacente atteinte au travers des IFD		
Type d'opération	Contrepartie	Montant en Dev ptf
Swap de taux	BNP PARIBAS	465 000 000,00

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues		
Nom de la contrepartie	Type de garantie financière	Valorisation en Dev ptf
BNP PARIBAS	COLLATERAL ESPECES	920 000,00
BNP PBAS LONDRES	COLLATERAL ESPECES	1 376 026,38
BNP PBAS LONDRES	COLLATERAL ESPECES	-7 204 833,63

BNP PARIBAS BOND 6M

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Réfaction

Part Classic D

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 2.92 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 2.92 €

Part I Plus de Classe D

Distribution unitaire par part : 1057.80 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 1057.80 €

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IT0005428617	ITALY CCTS EU 20-15/04/2026 FRN	Achat	119 291 058,90
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Achat	67 578 346,57
FR0128227784	FRENCH BTF 0% 24-18/09/2024	Achat	58 892 815,08
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Achat	52 561 239,60
FR0127921254	FRENCH BTF 0% 23-06/12/2023	Achat	49 591 055,50
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IT0005331878	ITALY CCTS EU 18-15/09/2025 FRN	Vente	117 574 680,60
FR0127921254	FRENCH BTF 0% 23-06/12/2023	Vente	50 000 000,00
FR0127921262	FRENCH BTF 0% 23-13/12/2023	Vente	50 000 000,00
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Vente	49 774 820,55
IT0005311508	ITALY CCTS EU 17-15/04/2025 FRN	Vente	35 547 165,50

* * *

BNP PARIBAS BOND 6M

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BNP PARIBAS BOND 6 M

Identifiant d'entité juridique : 9895009GG12ARI16W024

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33.1% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

1

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner :

Des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **99.5%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **59.2 vs 53.3 (Bloomberg Barclays Multiverse 1-3Y (USD) RI)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **33.1%**

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	99.5%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	59.1 vs 53.7	59.2 vs 53.3	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	40.4%	33.1%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
 ** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-BOED-84FC06E090BF>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP MONEY 3 M I C	Fonds	7.95%	France
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.50 PCT 15-APR-2026	État	4.59%	Italie
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25 PCT 13-OCT-2024	Immobilier	1.48%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.55 PCT 15-SEP-2025	État	1.33%	Italie
INTESA SANPAOLO SPA 2.13 PCT 26-MAY-2025	Finance	1.29%	Italie
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25 PCT 31-MAY-2024	Finance	1.18%	France
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT 3.00 PCT 21-MAY-2024	Finance	1.14%	France
LOGICOR FINANCING SARL 0.75 PCT 15-JUL-2024	Immobilier	1.14%	Luxembourg
EUROFINS SCIENTIFIC SE (FRENCH BRANCH) 2.13 PCT 25-JUL-2024	Industrie	1.14%	France
ROMANIA REPUBLIC OF GOVERNMENT 3.63 PCT 24-APR-2024	État	1.12%	Roumanie
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.01 PCT 19-APR-2024	Consomma	1.10%	Japon
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.26 PCT 14-JUN-2025	Finance	1.09%	Japon
BPCE SA 0.63 PCT 26-SEP-2024	Finance	0.92%	France
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE SA 0.00 PCT 01-APR-2024	Industrie	0.88%	Luxembourg
VOLVO TREASURY AB 0.00 PCT 09-MAY-2024	Industrie	0.85%	Suède

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.04.2023 au 28.03.2024

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle.

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

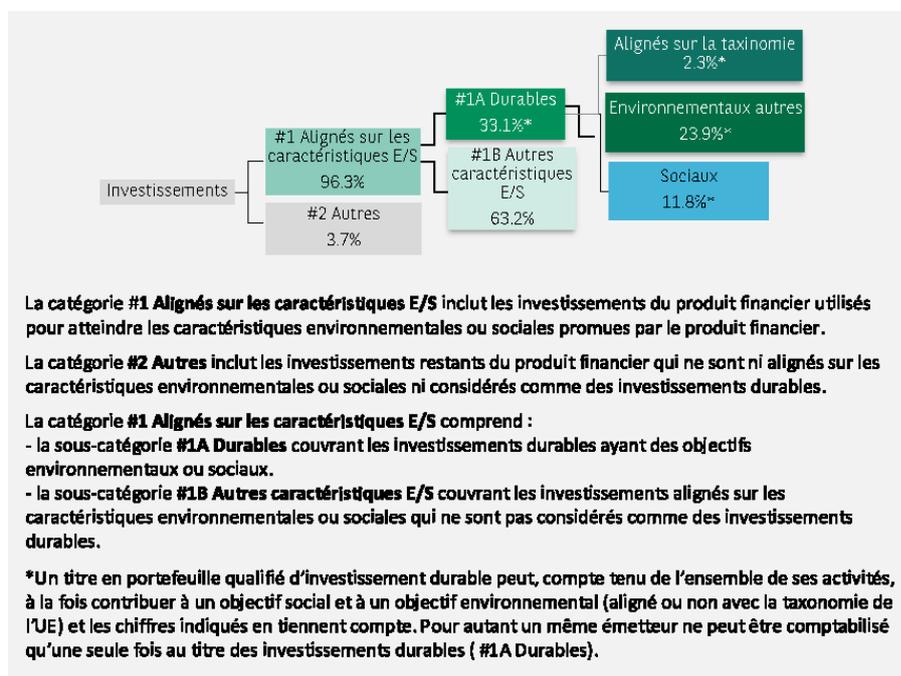
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 96.3%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 33.1%

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux? ".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	36.87%
État	12.84%
Fonds	7.95%
Immobilier	6.78%
Biens de cons. durables et services	5.98%
Industrie	5.66%
Santé	5.51%
Consommation courante	3.94%
Matériaux de base	3.44%
Communications	3.28%
Liquidités	2.53%
Services publics	1.92%
Technologie	1.68%
Billets de trésorerie	1.16%
Energie	0.33%
Exploration et production	0.33%
Produits dérivés	0.14%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle. Les investissements les plus importants sont basés sur les données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/OEE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

Oui:

Gaz fossile Energie nucléaire

Non:

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable et n'ont donc pas été incluses dans les données communiquées.

Toutefois, la moyenne pondérée de la proportion de ces investissements ne dépasse pas 1%.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

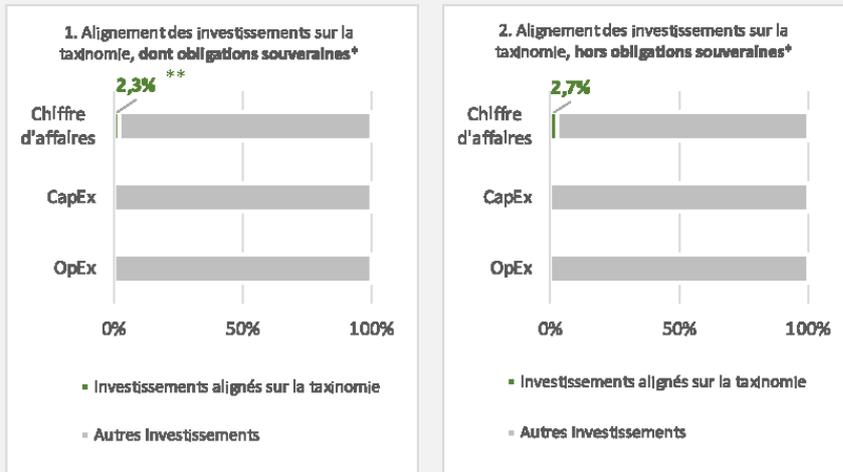
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0% pour les activités transitoires et de 0% pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	Chiffre d'affaires
2022*	0.9%
2023**	2.3%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
 ** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxinomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de **23.9%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **11.8%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Documentation Sustainability - <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/documentation-sustainability/>

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- Le produit financier doit investir au moins 10% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») anciennement dénommée BNPP AM France jusqu'au 29.02.2024 (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1,332	164,459	51,763

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	184	40,710
	164	35,724

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2023. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 958k EUR et 305k EUR;
- 288 collaborateurs de la succursale belge, dont 7 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 26 816k EUR et 4 369k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 5 556k EUR et 1 890k EUR.
- 54 collaborateurs de la succursale italienne, dont 3 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 6 421k EUR et 1 802k EUR.
- 73 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 9 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 10 647k EUR et 2 557k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP PARIBAS BOND 6M

dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2023)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2023
OPCVM	192	94
Fonds d'Investissement Alternatifs	299	50

- En 2023, 4,2 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2023.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, a été réalisé entre Juillet et Septembre 2023. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Globalement Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2023, signalant que le cadre entourant les politiques de rémunération pour les sociétés de gestion déléguées externes n'assurait pas un alignement suffisant avec les exigences réglementaires et nécessitait d'être plus documenté.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

BNP PARIBAS BOND 6M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

BNP PARIBAS BOND 6M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS BOND 6M ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS BOND 6M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Bilan actif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2,162,549,301.01	2,341,171,901.35
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	632,829,425.86	863,545,681.20
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	632,829,425.86	863,545,681.20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	1,304,694,250.73	1,346,120,439.40
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	241,939,651.14	4,990,745.65
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	1,062,754,599.59	1,341,129,693.75
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	223,199,536.42	131,445,730.75
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	223,199,536.42	131,445,730.75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1,826,088.00	60,050.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1,826,088.00	60,050.00
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,504,047,519.64	1,414,243,298.71
Opérations de change à terme de devises	1,495,138,940.01	1,395,709,828.70
Autres	8,908,579.63	18,533,470.01
Comptes financiers	92,615,185.77	40,866,294.77
Liquidités	92,615,185.77	40,866,294.77
TOTAL DE L'ACTIF	3,759,212,006.42	3,796,281,494.83

Bilan passif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	2,260,839,583.48	2,339,383,653.39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	125.06	113.09
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-35,168,905.78	5,713,411.55
Résultat de l'exercice (a,b)	34,734,410.75	30,414,749.43
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	2,260,405,213.51	2,375,511,927.46
Instruments financiers	450,045.25	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	450,045.25	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	450,045.25	-
Dettes	1,498,356,747.66	1,420,769,567.37
Opérations de change à terme de devises	1,492,075,260.54	1,406,067,384.43
Autres	6,281,487.12	14,702,182.94
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	3,759,212,006.42	3,796,281,494.83

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2023	-	667,781,010.00
vente SHORT TERM EURO BTP FUTURES 08/06/2023	-	22,865,290.00
Engagements de gré à gré		
Swap de taux		
achat IRS147	-	200,000,000.00
achat IRS151	200,000,000.00	-
achat IRS155	85,000,000.00	-
achat IRS158	100,000,000.00	-
achat IRS160	80,000,000.00	-
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-SCHATZ FUTURE 06/06/2024	265,835,500.00	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	16,682,306.38	16,369,219.89
Produits sur titres de créances	24,928,138.21	27,394,934.52
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	79,773.51	8,770,158.46
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,404,665.92	6,235.16
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	240,286.87
TOTAL I	44,094,884.02	52,780,834.90
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-25,125.00
Charges sur dettes financières	-95,754.32	-423,793.89
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-95,754.32	-448,918.89
Résultat sur opérations financières (I + II)	43,999,129.70	52,331,916.01
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6,336,856.79	-6,337,776.70
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	37,662,272.91	45,994,139.31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2,927,862.16	-15,579,389.88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	34,734,410.75	30,414,749.43

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Le cours d'évaluation des Crédit Défaut Swaps (CDS) émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,50 % TTC maximum pour la part Classic de classe C
- 0,50 % TTC maximum pour la part Classic de classe D
- 0,25 % TTC maximum pour la part R
- 0,70 % TTC maximum pour la part Mandat
- 0,08 % TTC maximum pour la part X
- 0,25 % TTC maximum pour la part I
- 0,25 % TTC maximum pour la part I USD H
- 0,20 % TTC maximum pour la part I Plus H USD
- 0,25 % TTC maximum pour la part Privilege
- 0,20 % TTC maximum pour la part I Plus de classe C
- 0,20 % TTC maximum pour la part I Plus de classe D
- 0,25 % TTC maximum pour la part I Prime
- 0,25 % TTC maximum pour la part I GBP H

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des O.P.C. en portefeuille. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

BNP PARIBAS BOND 6M

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Catégories de parts Classic, R, Mandat, I, I Plus et Privilège :

20% TTC de la performance au-delà d'une performance nette de frais supérieure ou égale à l'indicateur de référence composite 80% €STR+ 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans sur la période de référence

Catégorie de part I GBP H :

20% TTC de la performance au-delà d'une performance nette de frais supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence composite 80% SONIA + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans hedged en livre sterling sur la période de référence

Catégorie de part I Plus H USD et I USD H : 20% TTC de la performance au-delà d'une performance nette de frais supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence composite 80% Effective Federal Funds Rate + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans hedged en dollar US sur la période de référence

Catégorie de part I Prime :

Pas de commission de surperformance

METHODE DE CALCUL DE LA COMMISSION DE SURPERFORMANCE :

La commission de surperformance du FCP est constatée dès lors que la performance, après imputation des frais de gestion fixes du FCP est supérieure, à celle de l'indicateur de référence sur une même période.

La commission de surperformance s'élève à 20 % TTC de la performance calculée et est définie ainsi :

- La commission de surperformance est provisionnée chaque jour de calcul de la valeur liquidative sur la base de la différence entre :
 - L'actif net quotidien du FCP, après frais de gestion financière, frais administratifs externes à la société de gestion et commission de mouvement, et avant commission de surperformance ;
 - Et l'actif net indicé, représentant l'actif net d'un fonds virtuel suivant l'évolution du même indicateur de référence et ayant connu les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le FCP.
- En cas de sous-performance du FCP par rapport à son indice de référence, la commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise de provision à hauteur des dotations existantes.

La période de référence annuelle pour le calcul et le prélèvement éventuel de la commission de surperformance correspond à l'exercice comptable. La durée de la période de référence de la performance court depuis la mise en place de la commission de surperformance.

Une commission de surperformance ne peut être prélevée tant que la sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence n'a pas été compensée sur la période de référence de la performance.

La commission de surperformance sera prélevée si la performance du FCP est supérieure à celle de son indicateur de référence, même si la performance du FCP est négative sur la période de référence.

Pour toutes les parts, les périodes de référence annuelles pour le calcul et le prélèvement de la commission de surperformance sont comprises entre le 1er avril et le 31 mars de chaque année.

En cas de rachat, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise au gestionnaire financier, et vient en dotation à la provision pour commission de performance définitive. La part de la provision pour commission de

performance correspondant aux parts restant dans le FCP est appelée provision pour commission de performance disponible (car pouvant être remise en cause).

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part Classic de classe C
Distribution pour la part Classic de classe D
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part Mandat
Capitalisation pour la part X
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part I USD H
Capitalisation pour la part I Plus H USD
Capitalisation pour la part Privilege
Capitalisation pour la part I Plus de classe C
Distribution pour la part I Plus de classe D
Capitalisation pour la part I Prime
Capitalisation pour la part I GBP H

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classic de classe C
Capitalisation pour la part Classic de classe D
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part Mandat
Capitalisation pour la part X
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part I USD H
Capitalisation pour la part I Plus H USD
Capitalisation pour la part Privilege
Capitalisation pour la part I Plus de classe C
Capitalisation pour la part I Plus de classe D
Capitalisation pour la part I Prime
Capitalisation pour la part I GBP H

Changements affectant le fonds

29/12/23 : Informations relatives aux investisseurs américains ; Introduction du mécanisme de swing pricing et gates

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Actif net en début d'exercice	2,375,511,927.46	4,679,723,641.98
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,573,763,191.75	857,576,388.20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,799,385,856.69	-3,165,845,300.30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7,292,304.98	2,894,152.37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-41,644,113.51	-91,908,756.65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4,100,665.51	45,567,450.40
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7,139,675.00	-1,181,479.30
Frais de transaction	-38,645.83	-84,270.81
Différences de change	12,246,465.68	20,060,681.91
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	90,399,853.48	-2,608,024.67
Différence d'estimation exercice N	11,258,457.46	-79,141,396.02
Différence d'estimation exercice N-1	79,141,396.02	76,533,371.35
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	7,724,277.24	-14,607,030.05
Différence d'estimation exercice N	1,432,897.75	-6,291,379.49
Différence d'estimation exercice N-1	6,291,379.49	-8,315,650.56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-87,454.47	-69,664.93
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	37,662,272.91	45,994,139.31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2,260,405,213.51	2,375,511,927.46

Complément d'information 1

	Exercice 28/03/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	223,199,536.42
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 28/03/2024
	Nombre de titres
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	39,613.000
Nombre de titres rachetés	37,425.182
Catégorie de classe Classic de classe D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	753.321
Nombre de titres rachetés	1,718.162
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	5,733.601
Nombre de titres rachetés	2,328.135
Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	829.697
Nombre de titres rachetés	826.464
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,451.01
Nombre de titres rachetés	6,835.48
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	264,708.872
Nombre de titres rachetés	246,042.731
Catégorie de classe I Plus H USD (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I Plus de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,870.756
Nombre de titres rachetés	6,423.281
Catégorie de classe I Prime (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,449.443
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I Plus de classe D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,000.00
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	0.10
Nombre de titres rachetés	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
Catégorie de classe Classic de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,017,095.489	
Nombre de titres rachetés	1,513,096.066	
Commissions de souscription et/ou de rachat		
	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	214,618.52	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	14,038.82	0.04
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	12,375.82	0.19
Commissions de surperformance	9,560.27	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,135.98	0.09
Commissions de surperformance	4,148.49	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,036.71	0.11
Commissions de surperformance	1,501.47	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	654,216.26	0.10
Commissions de surperformance	1,097,834.39	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	48,318.31	0.14
Commissions de surperformance	53,219.19	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
Catégorie de classe I Plus H USD (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	373,565.09	0.08
Commissions de surperformance	973,967.33	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	12.08	0.10
Commissions de surperformance	21.62	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I Plus de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	220,672.48	0.06
Commissions de surperformance	720,652.43	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I Prime (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	160,583.63	0.12
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I Plus de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	35,404.32	0.07
Commissions de surperformance	66,569.23	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.51	0.13
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,061,869.72	0.19
Commissions de surperformance	825,152.63	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/03/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	1,703,745.80
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	7,204,833.63
Valorisation des achats de devises à terme	997,514,407.14
Contrevaleur des ventes à terme	497,624,532.87
Autres débiteurs divers	0.20
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	1,504,047,519.64
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	2,296,026.38
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	499,017,481.05
Contrevaleur des achats à terme	993,057,779.49
Frais et charges non encore payés	3,985,460.74
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	1,498,356,747.66

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/03/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	632,829,425.86
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	632,829,425.86
Titres de créances	1,304,694,250.73
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1,304,694,250.73
Bons du Trésor	136,781,113.12
Autres TCN	105,158,538.02
Autres Titres de créances	1,062,754,599.59
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	465,000,000.00
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	265,835,500.00
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	428,945,772.95	-	203,883,652.91	-
Titres de créances	986,524,263.40	-	318,169,987.33	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	92,615,185.77
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	465,000,000.00	-	-	-
Autres opérations	265,835,500.00	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	182,664,060.59	155,441,885.95	294,723,479.32	-	-
Titres de créances	297,290,745.22	430,332,648.72	577,070,856.79	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	92,615,185.77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	465,000,000.00	-	-
Autres opérations	-	-	265,835,500.00	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	997,489,469.46	24,937.68
Comptes financiers	287,704.52	36.16
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	499,005,006.55	12,474.50
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	983,597.01	738,373.06
Total	983,597.01	738,373.06
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	983,597.01	738,373.06
Total	983,597.01	738,373.06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-847,529.06	-643,144.72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-847,529.06	-643,144.72
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-847,529.06	-643,144.72
Total	-847,529.06	-643,144.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Classic de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	125.06	113.09
Résultat	97,046.43	88,672.92
Total	97,171.49	88,786.01
Affectation		
Distribution	96,751.62	88,657.29
Report à nouveau de l'exercice	419.87	128.72
Capitalisation	-	-
Total	97,171.49	88,786.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	33,134.115	34,098.956
Distribution unitaire	2.92	2.60
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-100,395.40	-82,812.69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-100,395.40	-82,812.69
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-100,395.40	-82,812.69
Total	-100,395.40	-82,812.69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	45,054.97	23,391.39
Total	45,054.97	23,391.39
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	45,054.97	23,391.39
Total	45,054.97	23,391.39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-44,348.50	-26,454.45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-44,348.50	-26,454.45
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-44,348.50	-26,454.45
Total	-44,348.50	-26,454.45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	15,052.77	11,692.23
Total	15,052.77	11,692.23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	15,052.77	11,692.23
Total	15,052.77	11,692.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14,940.03	-11,827.56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-14,940.03	-11,827.56
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14,940.03	-11,827.56
Total	-14,940.03	-11,827.56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7,155,493.32	10,504,886.15
Total	7,155,493.32	10,504,886.15
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7,155,493.32	10,504,886.15
Total	7,155,493.32	10,504,886.15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6,993,851.86	-9,836,863.95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-6,993,851.86	-9,836,863.95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6,993,851.86	-9,836,863.95
Total	-6,993,851.86	-9,836,863.95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	406,222.21	274,373.63
Total	406,222.21	274,373.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	406,222.21	274,373.63
Total	406,222.21	274,373.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-408,391.03	-269,493.02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-408,391.03	-269,493.02
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-408,391.03	-269,493.02
Total	-408,391.03	-269,493.02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I Plus H USD (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7,683,534.67	4,497,347.63
Total	7,683,534.67	4,497,347.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7,683,534.67	4,497,347.63
Total	7,683,534.67	4,497,347.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8,809,152.49	30,011,383.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8,809,152.49	30,011,383.85
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8,809,152.49	30,011,383.85
Total	-8,809,152.49	30,011,383.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	189.64	123.55
Total	189.64	123.55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	189.64	123.55
Total	189.64	123.55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	266.38	-509.97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	266.38	-509.97
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	266.38	-509.97
Total	266.38	-509.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I Plus de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,390,470.46	7,704,100.16
Total	3,390,470.46	7,704,100.16
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,390,470.46	7,704,100.16
Total	3,390,470.46	7,704,100.16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3,294,343.36	-7,103,187.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3,294,343.36	-7,103,187.22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3,294,343.36	-7,103,187.22
Total	-3,294,343.36	-7,103,187.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I Prime (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4,448,632.41	1.45
Total	4,448,632.41	1.45
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,448,632.41	1.45
Total	4,448,632.41	1.45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3,943,070.28	2.14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3,943,070.28	2.14
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3,943,070.28	2.14
Total	-3,943,070.28	2.14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I Plus de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	1,057,805.16
Total	1,057,805.16
Affectation	
Distribution	1,057,800.00
Report à nouveau de l'exercice	5.16
Capitalisation	-
Total	1,057,805.16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	1,000.00
Distribution unitaire	1,057.80
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-885,461.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-885,461.35
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-885,461.35
Total	-885,461.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	5.63
Total	5.63
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	5.63
Total	5.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-3.85
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-3.85
Total	-3.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Classic de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	9,451,306.07	6,571,787.26
Total	9,451,306.07	6,571,787.26
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9,451,306.07	6,571,787.26
Total	9,451,306.07	6,571,787.26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9,827,684.95	-6,323,680.86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-9,827,684.95	-6,323,680.86
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9,827,684.95	-6,323,680.86
Total	-9,827,684.95	-6,323,680.86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	989.8349	1,010.9040	1,002.5654	1,004.8347	1,050.5651
Actif net (en k EUR)	69,316.98	72,736.51	83,114.66	50,558.40	55,157.78
Nombre de titres					
Parts C	70,028.829	71,951.946	82,901.982	50,315.144	52,502.962

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-16.80	-16.19	-5.19	-12.78	-16.14
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	14.93	14.16	10.31	14.67	18.73

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Classic de classe D (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	195.0926	196.2672	191.9142	190.2907	195.6781
Actif net (en k EUR)	9,811.39	9,046.56	7,666.96	6,488.72	6,483.62
Nombre de titres					
Parts D	50,290.926	46,093.066	39,949.956	34,098.956	33,134.115

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	2.82	2.62	1.85	2.60	2.92
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-3.33	-3.16	-1.00	-2.42	-3.02
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	199.5426	203.4096	201.5815	201.3567	210.7415
Actif net (en k EUR)	2,493.18	2,378.10	2,829.77	2,073.82	2,888.15
Nombre de titres					
Parts C	12,494.455	11,691.193	14,037.858	10,299.228	13,704.694

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-3.38	-3.26	-1.04	-2.56	-3.23
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.86	2.47	1.92	2.27	3.28

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	983.7812	1,003.0668	994.0115	994.2339	1,036.9714
Actif net (en k EUR)	1,350.57	1,093.25	1,069.49	928.18	971.43
Nombre de titres					
Parts C	1,372.840	1,089.909	1,075.934	933.559	936.792

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-16.70	-16.08	-5.15	-12.66	-15.94
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	14.10	12.41	9.44	12.52	16.06

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	98,340.8190	100,247.0550	99,363.2340	99,486.2790	103,788.1490
Actif net (en k EUR)	831,526.89	1,839,607.74	1,964,100.02	772,660.59	454,803.20
Nombre de titres					
Parts C	8,455.56	18,350.74	19,766.86	7,766.50	4,382.03

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-1,669.82	-1,607.90	-515.47	-1,266.57	-1,596.02
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1,432.85	1,219.35	965.60	1,352.58	1,632.91

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	228.1068	232.6322	230.5356	230.6743	240.5412
Actif net (en k EUR)	23,578.30	16,366.85	15,089.40	21,155.94	26,550.84
Nombre de titres					
Parts C	103,365.189	70,355.047	65,453.647	91,713.421	110,379.562

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-3.87	-3.72	-1.19	-2.93	-3.69
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.27	2.93	2.19	2.99	3.68

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I Plus H USD (Devise: USD)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	103,074.5284	105,873.5581	105,808.3162	107,999.7510	115,085.2329
Actif net (en k EUR)	9.42	9.02	448,412.28	467,131.84	501,725.30
Nombre de titres					
Parts C	0.100	0.100	4,701.390	4,701.390	4,701.390

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1,763.20	-5,897.90	5,276.45	6,383.51	-1,873.73
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1,495.10	671.50	788.35	956.59	1,634.31

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en GBP)				
Parts C	99,939.520589	99,646.873106	101,087.084175	107,186.930375
Actif net (en k EUR)	11.72	11.78	11.51	12.54
Nombre de titres				
Parts C	0.10	0.10	0.10	0.10

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en GBP)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	73.30	2,397.70	-5,099.70	2,663.79
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	259.20	1,149.39	1,235.50	1,896.40

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I Plus de classe C (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	99,963.3825	99,108.3841	99,252.4664	103,553.9543
Actif net (en k EUR)	100,475.39	1,577,830.55	557,941.88	214,244.43
Nombre de titres				
Parts C	1,005.122	15,920.253	5,621.441	2,068.916

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	-188.19	-514.06	-1,263.58	-1,592.30
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	215.63	989.48	1,370.48	1,638.76

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I Prime (Devise: EUR)

	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	100,143.00	104,649.09
Actif net (en k EUR)	1.00	256,333.04
Nombre de titres		
Parts C	0.010	2,449.453

Date de mise en paiement	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	214.00	-1,609.77
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	145.00	1,816.17

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I Plus de classe D (Devise: EUR)

	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts D	102,495.05
Actif net (en k EUR)	102,495.05
Nombre de titres	
Parts D	1,000.00

	28/03/2024
Date de mise en paiement	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	1,057.80
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) Parts D	-885.46
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) Parts D	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

	28/03/2024
Valeur liquidative (en USD)	
Parts C	100,157.58
Actif net (en k EUR)	9.29
Nombre de titres	
Parts C	0.10

	28/03/2024
Date de mise en paiement	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)	
Parts C	-38.50
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	56.30

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Classic de classe C (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	228.1190	232.6228	230.5273	230.7283	240.4731
Actif net (en k EUR)	548,110.30	528,275.51	579,598.72	496,560.06	638,730.55
Nombre de titres					
Parts C	2,402,738.697	2,270,953.526	2,514,229.324	2,152,141.277	2,656,140.700

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-3.87	-3.72	-1.19	-2.93	-3.69
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.27	2.91	2.19	3.05	3.55

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND 6M

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				632,829,425.86	28.00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				632,829,425.86	28.00
ABBVIE INC 1.375% 16-17/05/2024	12,800,000.00	99.69	EUR	12,911,695.54	0.57
ACQUIRENTE UNI 2.8% 19-20/02/2026	7,984,000.00	97.56	EUR	7,811,636.32	0.35
AHOLD DELHAIZE 24-11/03/2026 FRN	5,642,000.00	100.25	EUR	5,667,209.46	0.25
AMERICAN HONDA F 1.95% 20-18/10/2024	6,000,000.00	99.00	EUR	5,991,806.09	0.27
ASAHI GROUP 0.01% 21-19/04/2024	25,457,000.00	99.83	EUR	25,416,241.28	1.12
ASAHI GROUP 1.151% 17-19/09/2025	4,900,000.00	96.38	EUR	4,752,206.08	0.21
AUST & NZ BANK 3.437% 23-04/04/2025	6,101,000.00	99.84	EUR	6,297,046.49	0.28
BANCO BILBAO VIZ 23-10/05/2026 FRN	6,200,000.00	100.22	EUR	6,439,520.07	0.28
BARRY CALLE SVCS 2.375% 16-24/05/2024	14,044,000.00	99.70	EUR	14,283,217.77	0.63
BAYER AG 0.05% 21-12/01/2025	12,500,000.00	97.02	EUR	12,128,796.31	0.54
BAYER AG 0.375% 20-06/07/2024	12,300,000.00	99.16	EUR	12,229,780.04	0.54
BELFIUS BANK SA 3.125% 16-11/05/2026	12,500,000.00	98.08	EUR	12,603,334.25	0.56
BPCE 2.875% 14-30/09/2024	13,200,000.00	99.11	EUR	13,269,758.15	0.59
CARMILA 2.375% 16-16/09/2024	9,500,000.00	99.18	EUR	9,541,345.69	0.42
CITIGROUP INC 1.75% 15-28/01/2025	10,000,000.00	98.30	EUR	9,858,520.72	0.44
CNH IND FIN 0% 20-01/04/2024	20,236,000.00	100.00	EUR	20,236,000.00	0.90
COCA-COLA EUROPEAN 1.125% 16-26/05/2024	9,400,000.00	99.56	EUR	9,447,093.86	0.42
CRD MUTUEL ARKEA 1.25% 17-31/05/2024	27,000,000.00	99.53	EUR	27,151,684.32	1.20
CTE CO TRANSP EL 0.875% 17-29/09/2024	9,300,000.00	98.50	EUR	9,200,882.61	0.41
DANAHER CORP 1.7% 20-30/03/2024	10,300,000.00	100.00	EUR	10,474,143.17	0.46
DELL BANK INTERN 1.625% 20-24/06/2024	15,300,000.00	99.44	EUR	15,403,827.58	0.68
DT LUFTHANSA AG 2.875% 21-11/02/2025	9,600,000.00	98.91	EUR	9,530,230.92	0.42
EASTMAN CHEMICAL 1.875% 16-23/11/2026	5,000,000.00	95.19	EUR	4,791,946.09	0.21
EUROFINS SCIEN 2.125% 17-25/07/2024	25,932,000.00	99.24	EUR	26,106,843.58	1.15
GEN ELECTRIC CO 0.875% 17-17/05/2025	6,200,000.00	96.88	EUR	6,053,316.22	0.27
GOLDMAN SACHS GP 3.375% 20-27/03/2025	9,800,000.00	99.58	EUR	9,759,421.88	0.43
GRAND CITY PROP 1.7% 20-09/04/2024	4,500,000.00	99.89	EUR	4,569,247.59	0.20
IBM CORP 1.125% 16-06/09/2024	4,750,000.00	98.84	EUR	4,724,892.51	0.21
ICADE 1.125% 16-17/11/2025	7,900,000.00	95.55	EUR	7,580,723.37	0.34
ING GROEP NV 21-29/11/2025 FRN	10,000,000.00	97.52	EUR	9,756,317.86	0.43
INTERNATIONAL FL 1.8% 18-25/09/2026	4,900,000.00	95.15	EUR	4,706,824.81	0.21
ITALY CCTS EU 20-15/04/2026 FRN	137,000,000.00	100.46	EUR	140,527,923.99	6.22
JCDECAUX SA 2% 20-24/10/2024	10,000,000.00	98.92	EUR	9,977,434.80	0.44

BNP PARIBAS BOND 6M

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KHFC 0.01% 21-29/06/2026	6,270,000.00	92.78	EUR	5,817,648.28	0.26
KUTXABANK 0.5% 19-25/09/2024	4,500,000.00	98.32	EUR	4,435,585.84	0.20
LA MONDIALE 0.75% 20-20/04/2026	17,300,000.00	93.65	EUR	16,323,734.68	0.72
MERCIALYS 1.8% 18-27/02/2026	7,700,000.00	95.57	EUR	7,370,363.62	0.33
MORGAN STANLEY 22-08/05/2026 FRN	12,500,000.00	98.06	EUR	12,490,462.13	0.55
MORGAN STANLEY 24-19/03/2027 FRN	8,996,000.00	100.22	EUR	9,023,996.61	0.40
MYLAN NV 2.25% 16-22/11/2024	8,700,000.00	98.86	EUR	8,668,404.79	0.38
NATIONWIDE BLDG 18-08/03/2026 FRN	10,560,000.00	97.78	EUR	10,334,660.87	0.46
ROMANIA 2.75% 20-26/02/2026	1,950,000.00	98.03	EUR	1,916,151.39	0.08
SLOVAKIA GOVT 0.25% 20-14/05/2025	5,000,000.00	96.08	EUR	4,814,894.81	0.21
SPANISH GOVT 0% 21-31/05/2024	20,000,000.00	99.38	EUR	19,876,400.00	0.88
SPAREBANK 1 OEST 0.25% 19-30/09/2024	10,200,000.00	98.09	EUR	10,018,182.02	0.44
TORONTO DOM BANK 23-21/07/2025 FRN	9,535,000.00	100.33	EUR	9,643,561.92	0.43
UPJOHN FINANCE 1.023% 20-23/06/2024	12,909,000.00	99.30	EUR	12,919,428.65	0.57
YORKSHRE BLD SOC 0.125% 19-08/05/2024	10,000,000.00	99.64	EUR	9,975,080.83	0.44
Titres de créances				1,304,694,250.73	57.72
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				1,304,694,250.73	57.72
Titres de Créances Négociables				241,939,651.14	10.70
ACCOR SA 0% 18/09/2024 NEUCP	3,000,000.00	98.10	EUR	2,942,867.76	0.13
ACCOR SA 0% 19/09/2024 NEUCP	1,000,000.00	98.09	EUR	980,850.46	0.04
ACCOR SA 0% 29/08/2024 NEUCP	1,000,000.00	98.31	EUR	983,074.31	0.04
AMADEUS IT GROUP SA 0% 08/11/2024	5,500,000.00	97.59	EUR	5,367,224.12	0.24
AMERICA MOVIL BV 0% 03/05/2024	20,000,000.00	99.60	EUR	19,919,593.60	0.88
ENI SPA 0% 03/06/2024	14,500,000.00	99.25	EUR	14,391,240.72	0.64
ESM TBILL 0% 23-18/04/2024	24,000,000.00	99.84	EUR	23,961,600.00	1.06
EU BILL 0% 23-05/04/2024	12,500,000.00	99.93	EUR	12,490,816.88	0.55
FERROVIAL SE 0% 08/07/2024	6,800,000.00	98.87	EUR	6,723,062.90	0.30
FINNISH T-BILL 0% 23-13/08/2024	22,000,000.00	98.55	EUR	21,681,535.04	0.96
FRENCH BTF 0% 24-18/09/2024	60,000,000.00	98.23	EUR	58,935,361.20	2.61
FRENCH BTF 0% 24-21/08/2024	20,000,000.00	98.56	EUR	19,711,800.00	0.87
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 0% 19/06/202	16,000,000.00	99.08	EUR	15,853,566.08	0.70
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 13/05/2024	4,400,000.00	99.49	EUR	4,377,350.08	0.19
UNEDIC (UNION NATIONALE INTERPROFESSIONN	22,000,000.00	99.15	EUR	21,814,023.44	0.97
UNEDIC (UNION NATIONALE INTERPROFESSIONN	10,000,000.00	99.15	EUR	9,915,465.20	0.44
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% 13/05/2024 NE	1,900,000.00	99.49	EUR	1,890,219.35	0.08

BNP PARIBAS BOND 6M

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres Titres de Créances				1,062,754,599.59	47.02
ABERTI 1.5% 19-27/06/2024	1,900,000.00	99.38	EUR	1,909,539.41	0.08
ABN AMRO BANK NV 24-15/01/2027 FRN	6,600,000.00	100.59	EUR	6,699,854.68	0.30
ABN AMRO BANK NV 1.25% 20-28/05/2025	5,300,000.00	97.20	EUR	5,206,557.80	0.23
ACEA SPA 0% 21-28/09/2025	2,300,000.00	94.37	EUR	2,170,490.04	0.10
AIB GROUP PLC 1.25% 19-28/05/2024	11,801,000.00	99.56	EUR	11,872,008.23	0.53
ALD SA 23-21/02/2025 FRN	4,300,000.00	100.30	EUR	4,332,301.08	0.19
ALD SA 4.75% 22-13/10/2025	10,800,000.00	101.29	EUR	11,173,539.35	0.49
AMADEUS IT GROUP 2.5% 20-20/05/2024	5,000,000.00	99.79	EUR	5,096,394.91	0.23
ARKEMA 1.5% 15-20/01/2025	10,700,000.00	98.19	EUR	10,535,663.57	0.47
AROUNDTOWN SA 0.625% 19-09/07/2025	3,100,000.00	94.45	EUR	2,941,902.91	0.13
AROUNDTOWN SA 1% 17-07/01/2025	10,900,000.00	96.52	EUR	10,544,804.26	0.47
ARVAL SERVICE 0% 21-01/10/2025	2,900,000.00	94.71	EUR	2,746,515.04	0.12
ARVAL SERVICE 4.25% 23-11/11/2025	4,900,000.00	100.61	EUR	5,008,329.35	0.22
ASML HOLDING NV 3.5% 23-06/12/2025	5,708,000.00	100.25	EUR	5,784,170.30	0.26
AUTOSTRAD PER L 1.875% 15-04/11/2025	9,900,000.00	96.90	EUR	9,666,949.34	0.43
BANCO BPM SPA 1% 18-23/01/2025	7,300,000.00	97.66	EUR	7,142,281.36	0.32
BANCO SABADELL 22-24/03/2026 FRN	9,500,000.00	98.69	EUR	9,378,124.14	0.41
BANCO SABADELL 0.875% 19-22/07/2025	9,100,000.00	96.48	EUR	8,833,930.25	0.39
BANCO SANTANDER 23-16/01/2025 FRN	11,700,000.00	100.33	EUR	11,843,384.90	0.52
BANKIA 1% 19-25/06/2024	7,400,000.00	99.29	EUR	7,403,385.47	0.33
BANK OF IRELAND 19-25/11/2025 FRN	9,900,000.00	98.09	EUR	9,744,015.08	0.43
BANK OF IRELAND 22-05/06/2026 FRN	12,096,000.00	97.61	EUR	11,990,890.28	0.53
BANQ FED CRD MUT 3% 14-21/05/2024	25,800,000.00	99.74	EUR	26,393,577.26	1.17
BARCLAYS PLC 19-09/06/2025 FRN	4,900,000.00	99.39	EUR	4,899,504.21	0.22
BARCLAYS PLC 20-02/04/2025 FRN	12,600,000.00	100.00	EUR	13,019,440.57	0.58
BNP PARIBAS 19-15/07/2025 FRN	8,000,000.00	99.00	EUR	7,947,694.87	0.35
BNP PARIBAS 1% 17-29/11/2024	9,300,000.00	97.83	EUR	9,128,889.38	0.40
BNP PARIBAS 1.25% 18-19/03/2025	7,100,000.00	97.71	EUR	6,939,914.52	0.31
BNP PARIBAS 2.375% 15-17/02/2025	4,000,000.00	98.56	EUR	3,952,852.75	0.17
BPCE 0.625% 19-26/09/2024	21,500,000.00	98.34	EUR	21,211,416.39	0.94
BRITISH TELECOMM 0.5% 19-12/09/2025	5,633,000.00	95.47	EUR	5,392,831.85	0.24
CA AUTOBANK SPA IE 0.5% 19-13/09/2024	14,500,000.00	98.44	EUR	14,312,520.17	0.63
CAIXABANK 22-13/04/2026 FRN	16,500,000.00	97.69	EUR	16,375,141.33	0.72
CAN IMPERIAL BK 24-29/01/2027 FRN	4,123,000.00	100.64	EUR	4,180,435.99	0.18
CAN IMPERIAL BK 0.375% 19-03/05/2024	4,768,000.00	99.69	EUR	4,769,411.08	0.21

BNP PARIBAS BOND 6M

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CARREFOUR BANQUE 0.107% 21-14/06/2025	4,200,000.00	95.64	EUR	4,020,383.21	0.18
COCA-COLA HBC BV 2.75% 22-23/09/2025	10,994,000.00	98.68	EUR	11,002,837.93	0.49
COMMERZBANK AG 20-24/03/2026 FRN	2,800,000.00	96.84	EUR	2,711,709.62	0.12
COOPERATIEVE RAB 23-03/11/2026 FRN	18,600,000.00	100.80	EUR	18,869,824.89	0.83
CRED AGRICOLE SA 20-22/04/2026 FRN	8,500,000.00	97.00	EUR	8,324,219.41	0.37
DAIMLER TRUCK 3.875% 23-19/06/2026	3,600,000.00	100.84	EUR	3,737,965.21	0.17
DS SMITH PLC 1.375% 17-26/07/2024	18,551,000.00	99.19	EUR	18,571,927.26	0.82
FRESENIUS SE & C 1.875% 22-24/05/2025	3,077,000.00	97.75	EUR	3,056,587.82	0.14
GOLDMAN SACHS GP 0.125% 19-19/08/2024	5,306,000.00	98.55	EUR	5,233,023.80	0.23
GOLDMAN SACHS GP 1.25% 16-01/05/2025	10,300,000.00	97.30	EUR	10,138,257.95	0.45
HEIMSTADEN BOST 0.25% 21-13/10/2024	30,164,000.00	96.20	EUR	29,053,303.32	1.29
IMERYS SA 2% 14-10/12/2024	4,900,000.00	98.61	EUR	4,860,887.53	0.22
ING BANK NV 23-02/10/2026 FRN	13,100,000.00	100.74	EUR	13,338,846.95	0.59
INTESA SANPAOLO 2.125% 20-26/05/2025	29,800,000.00	98.10	EUR	29,765,686.90	1.32
INTESA SANPAOLO 4% 23-19/05/2026	5,000,000.00	100.73	EUR	5,208,201.80	0.23
JDE PEETS NV 0% 21-16/01/2026	13,800,000.00	93.37	EUR	12,884,946.84	0.57
JDE PEETS NV 0.244% 21-16/01/2025	7,000,000.00	97.04	EUR	6,796,179.88	0.30
JYSKE BANK A/S 20-15/10/2025 FRN	15,000,000.00	98.03	EUR	14,729,677.86	0.65
JYSKE BANK A/S 21-02/09/2026 FRN	4,900,000.00	94.51	EUR	4,632,242.99	0.20
KBC GROUP NV 22-29/06/2025 FRN	4,800,000.00	99.68	EUR	4,887,661.21	0.22
KBC GROUP NV 23-06/06/2026 FRN	14,200,000.00	100.63	EUR	14,806,741.76	0.66
KERING 3.75% 23-05/09/2025	7,800,000.00	100.23	EUR	7,981,494.29	0.35
LA BANQUE POSTAL 20-17/06/2026 FRN	16,900,000.00	96.13	EUR	16,310,952.91	0.72
LEASEPLAN CORP 2.125% 22-06/05/2025	12,500,000.00	98.08	EUR	12,497,376.83	0.55
LLOYDS BK GR PLC 20-01/04/2026 FRN	11,000,000.00	99.63	EUR	11,339,862.56	0.50
LOGICOR FIN 0.625% 22-17/11/2025	4,800,000.00	94.09	EUR	4,527,287.94	0.20
LOGICOR FIN 0.75% 19-15/07/2024	25,453,000.00	98.91	EUR	25,309,735.08	1.12
MITSUB UFJ FIN 22-14/06/2025 FRN	24,879,000.00	99.63	EUR	25,230,742.58	1.12
MIZUHO FINANCIAL 0.184% 21-13/04/2026	8,300,000.00	93.64	EUR	7,786,635.64	0.34
MIZUHO FINANCIAL 0.523% 19-10/06/2024	14,364,000.00	99.34	EUR	14,329,587.13	0.63
NATWEST GROUP PLC 18-02/03/2026 FRN	4,800,000.00	98.01	EUR	4,710,287.54	0.21
NATWEST MARKETS 23-13/01/2026 FRN	8,851,000.00	101.10	EUR	9,036,534.86	0.40
NATWEST MARKETS 1% 19-28/05/2024	6,000,000.00	99.54	EUR	6,022,434.92	0.27
NATWEST MARKETS 2% 22-27/08/2025	6,150,000.00	97.70	EUR	6,080,393.12	0.27
NE PROPERTY COOP 1.75% 17-23/11/2024	13,809,000.00	97.76	EUR	13,583,286.24	0.60
NIBC BANK NV 6.375% 23-01/12/2025	21,400,000.00	103.71	EUR	22,633,191.87	1.00

BNP PARIBAS BOND 6M

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NORDEA BANK AB 23-10/02/2026 FRN	11,000,000.00	99.71	EUR	11,019,589.51	0.49
NYKREDIT 0.125% 19-10/07/2024	5,191,000.00	98.94	EUR	5,140,847.92	0.23
NYKREDIT 0.625% 19-17/01/2025	8,700,000.00	97.48	EUR	8,491,533.93	0.38
OP CORPORATE BK 24-28/03/2027 FRN	3,691,000.00	100.02	EUR	3,691,859.74	0.16
ORANO SA 3.375% 19-23/04/2026	8,600,000.00	99.06	EUR	8,788,536.42	0.39
PSA BANQUE FRANC 3.875% 23-19/01/2026	2,500,000.00	100.27	EUR	2,524,929.52	0.11
RCI BANQUE 17-04/11/2024 FRN	5,000,000.00	100.21	EUR	5,043,409.04	0.22
RCI BANQUE 4.625% 23-02/10/2026	5,530,000.00	101.63	EUR	5,744,345.01	0.25
RCI BANQUE 4.625% 23-13/07/2026	14,900,000.00	101.46	EUR	15,605,051.38	0.69
REP OF POLAND 5.25% 10-20/01/2025	5,900,000.00	101.13	EUR	6,023,983.18	0.27
ROMANIA 3.625% 14-24/04/2024	23,800,000.00	99.75	EUR	24,538,414.51	1.09
ROYAL BK CANADA 23-17/01/2025 FRN	13,204,000.00	100.24	EUR	13,349,278.79	0.59
RTE RESEAU DE TR 1.625% 14-08/10/2024	1,500,000.00	98.79	EUR	1,493,279.84	0.07
SCANIA CV AB 2.25% 20-03/06/2025	10,000,000.00	98.03	EUR	9,986,515.28	0.44
SCENTRE MGMT 2.25% 14-16/07/2024	11,000,000.00	99.36	EUR	11,102,760.84	0.49
SCHNEIDER ELEC 3.375% 23-06/04/2025	4,900,000.00	99.76	EUR	5,049,642.73	0.22
SOCIETE GENERALE 1.125% 18-23/01/2025	12,700,000.00	97.86	EUR	12,453,065.53	0.55
STORA ENSO OYJ 4% 23-01/06/2026	7,005,000.00	100.30	EUR	7,256,354.49	0.32
SUMITOMO MITSUI 0.465% 19-30/05/2024	9,100,000.00	99.43	EUR	9,083,606.44	0.40
SUMITOMO MITSUI 0.934% 17-11/10/2024	18,536,000.00	98.43	EUR	18,325,577.88	0.81
SWEDBANK AB 4.625% 23-30/05/2026	15,930,000.00	100.82	EUR	16,670,830.46	0.74
SYDBANK A/S 22-30/09/2025 FRN	3,900,000.00	100.24	EUR	4,000,614.76	0.18
TELENOR 2.5% 13-22/05/2025	1,650,000.00	98.56	EUR	1,661,350.71	0.07
THALES SA 0.875% 18-19/04/2024	4,100,000.00	99.86	EUR	4,128,042.46	0.18
THALES SA 4% 23-18/10/2025	10,400,000.00	100.56	EUR	10,642,385.71	0.47
TORONTO DOM BANK 0.375% 19-25/04/2024	6,235,000.00	99.79	EUR	6,243,590.86	0.28
TOYOTA FIN AUSTR 0.064% 22-13/01/2025	8,059,000.00	97.22	EUR	7,836,085.30	0.35
TOYOTA FIN AUSTR 0.25% 19-09/04/2024	13,100,000.00	99.93	EUR	13,121,970.31	0.58
UNICREDIT SPA 19-25/06/2025 FRN	19,100,000.00	99.34	EUR	19,155,117.11	0.85
VOLKSBANK NV 0.25% 21-22/06/2026	10,000,000.00	92.74	EUR	9,292,837.98	0.41
VOLKSWAGEN BANK 1.25% 18-10/06/2024	18,000,000.00	99.44	EUR	18,078,727.82	0.80
VOLKSWAGEN INTFN 24-27/03/2026 FRN	12,600,000.00	99.76	EUR	12,570,026.11	0.56
VOLVO TREAS AB 0% 21-09/05/2024	19,768,000.00	99.59	EUR	19,686,179.06	0.87
VONOVIA SE 0% 21-16/09/2024	19,200,000.00	98.14	EUR	18,842,431.68	0.83
WESTPAC BANKING 0.5% 18-16/01/2025	1,588,000.00	97.65	EUR	1,552,247.51	0.07
Titres d'OPC				223,199,536.42	9.87

BNP PARIBAS BOND 6M

Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				223,199,536.42	9.87
BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	9,310.998	23,971.60	EUR	223,199,536.42	9.87
Instruments financiers à terme				1,376,042.75	0.06
Futures				56,855.00	-
EURO-SCHATZ FUTURE 06/06/2024	2,515.00	105.70	EUR	56,855.00	-
Appels de marge				-56,855.00	-
Swap de taux				1,376,042.75	0.06
IRS151	200,000,000.00	-	EUR	122,578.00	0.01
IRS155	85,000,000.00	-	EUR	-450,045.25	-0.02
IRS158	100,000,000.00	-	EUR	771,106.00	0.03
IRS160	80,000,000.00	-	EUR	932,404.00	0.04
Créances				1,504,047,519.64	66.54
Dettes				-1,498,356,747.66	-66.29
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				92,615,185.77	4.10
TOTAL ACTIF NET			EUR	2,260,405,213.51	100.00